

SBA CONNECT

La newsletter VIP - Very Important Partenaires



Octobre 2023

Nous contacter :

04 73 64 74 00

president@sba63.fr

NOS BIODÉCHETS ONT DE L'AVENIR !

La loi prévoit d'apporter à tous les Français une solution de collecte des restes alimentaires pour valoriser leurs biodéchets en biogaz ou en compost utile pour l'économie circulaire des territoires. Afin de mettre en place le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers dans toute la France d'ici le **1^{er} janvier 2024 (initialement prévu au 1^{er} janvier 2025)**, chaque collectivité doit étudier et identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en décharge. Extrait de la loi AGECE.

C'EST QUOI UN BIODÉCHET ?

LES BIODÉCHETS ENGLOBENT TOUS LES DÉCHETS ORGANIQUES : LES DÉCHETS ALIMENTAIRES (RESTES DE REPAS, ÉPLUCHURES, MARC DE CAFÉ...) ET LES DÉCHETS DE JARDIN (DITS VÉGÉTAUX).



Mission : proposer des solutions de tri partout, pour tous !

Chaque année, chacun de nous jette 39 kilos de nourriture, qui se retrouvent dans la poubelle verte ; les enfouir ou les incinérer n'est pas écologique, ni logique... Ils peuvent être facilement triés, détournés de la poubelle verte, pour être valorisés en compost ou en biogaz. C'est là que le SBA intervient pour proposer à **chacun une solution**, la plus écologique possible, en fonction des territoires, des types d'habitats, parce que chaque situation est différente.



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Pour qui ? Solution n°1 lorsque l'on réside à la campagne, en maison pavillonnaire avec jardin !

C'est quoi ? Composter ses déchets est la solution la plus **écologique** et la plus **économique**. Les restes de repas sont transformés sur place, en compost, avec les déchets de jardin et réutilisés directement dans son propre jardin.

Le SBA met à disposition de ses usagers **un composteur de jardin** (sans facturation).



LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Pour qui ? Pour ceux qui n'ont pas de jardin, pour l'habitat collectif.

C'est quoi ? Même en immeuble, en ville, sans jardin, on doit pouvoir composter ses déchets. C'est ainsi que près de **50 sites de compostage collectif sont déjà en fonctionnement sur le territoire**. Avec la commune, les sites sont choisis pour accueillir des composteurs. Les foyers intéressés se forment aux bons gestes de compostage et hop !

Chacun apporte ses déchets, brasse le compost et ajoute un peu de matière sèche mise à disposition juste à côté. En quelques mois, on obtient un compost qui est tamisé par les équipes du SBA et redistribué aux participants pour les balconnières ou encore aux agents de la mairie pour les espaces verts.

Élus : Installer un composteur partagé sur ma commune



LA COLLECTE EN COLONNES

Pour qui ? En centres urbains denses, proches du méthaniseur de Clermont-Ferrand.

C'est quoi ? Sur certaines communes, le SBA propose de trier ses déchets alimentaires en colonnes. **On y jette ses déchets dans des sacs biodégradables de 10 litres** (jamais en vrac pour des raisons d'hygiène). Ces colonnes sont ensuite collectées pour être acheminées vers l'unité de valorisation du **VALTOM**, sur le site du méthaniseur. Là, les déchets produiront du méthane, qui sera transformé en énergie verte locale. Cette solution est proposée sur les communes en proximité du méthaniseur.

Plusieurs communes sont déjà équipées de colonnes pour trier les déchets alimentaires en centre-ville. En 2022, les colonnes ont été utilisées **11 580 fois**, pour permettre la valorisation de **115 800 litres de déchets**. C'est l'équivalent de près de **1000 poubelles vertes** !

Élus : Collecter les biodéchets sur ma commune



**INITIATIVES :
LA VILLE DE THURET
TRANSFORME LES BRANCHES
EN BROYAT !**

PÔLE DE VALORISATION DE COMBRONDE : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE APPLIQUÉE A VOS DÉCHETS

Face au succès du 1^{er} Pôle de valorisation à Lezoux, le SBA continue de semer les graines de l'économie circulaire sur le territoire. Le **6 juin 2023**, le 2nd pôle du SBA a ouvert Combronde, en totale rupture avec le modèle de déchèterie déjà existant.

Un pôle de valorisation pour changer notre vision des déchets.

Les pôles de valorisation offrent aujourd'hui une place toute particulière aux déchets, sur le modèle de l'économie circulaire. D'un problème à traiter, il devient une ressource !

« Ici, la priorité est donnée au réemploi, puis au recyclage pour réduire la quantité de déchets non-recyclables ».

Situé sur la ZAC du Parc de l'Aize, le pôle de valorisation de Combronde offre davantage de services aux usagers, des facilités de stationnement et de circulation et un maximum de sécurité.

Des alvéoles permettent de trier facilement ses déchets au sol. Plus loin, une fois les déchets verts déposés, il est même possible de repartir avec du broyat ou du compost. Un espace dédié au réemploi, offre la possibilité aux usagers de déposer des objets et des matériaux dont ils n'ont plus l'utilité et se servir à leur tour parmi ce qui a été déposé.



Dans le cadre d'un atelier chantier d'insertion, une convention associe l'**association CADA Emmaüs de Bussières et Pruns** à la gestion du site : accueil des usagers, broyage de déchets, tenue de l'espace réemploi.

L'ambition du SBA est également de faire des pôles de valorisation, un lieu de sensibilisation. Un jardin pédagogique exposera toutes les techniques de jardinage au naturel et de réduction de ses déchets (composteur, haie sèche, poulailler...). Un parcours pédagogique accueillera des groupes scolaires, pour sensibiliser à l'économie circulaire et à la valorisation des déchets.



INFOS PRATIQUES

JETER SES VÉGÉTAUX 7J/7 !

Le Pôle de valorisation de Combronde dispose d'une «végéterie», qui permet de jeter les végétaux (et uniquement les végétaux) :

- 7 jours sur 7, y compris les jours fériés !
- de 7h à 21h, en dehors des heures d'ouverture du pôle (=quand le pôle est ouvert, vous pouvez déposer vos déchets verts dans les alvéoles prévues à cet effet),
- réservée aux usagers particuliers, munis d'une carte SBA.

ENCORE PLUS DE TRI !

Trivalo63 inaugure sa nouvelle chaîne de tri ultra-performante

Depuis 2 ans, les consignes de tri sont élargies. Tous les emballages et les papiers vont dans le **bac jaune**. Avec l'extension des consignes de tri, le site Paprec trivalo63 se modernise pour traiter plus de matériaux et plus de volumes.

Un tri plus pointu

En septembre, **le groupe Paprec** a ainsi inauguré sa nouvelle chaîne de tri ultraperformante. **L'objectif ?** Aller plus loin dans les taux de recyclage des déchets et notamment des emballages ménagers. Les nouveaux équipements permettent aujourd'hui de séparer toujours plus finement les matières et de recycler l'ensemble des emballages. Ainsi, l'usine située à Clermont-Ferrand dispose **d'une capacité annuelle de 70 000 tonnes triées** (près de 8000 tonnes apportées par le SBA en 2022).



Retrouvez les gestes de tri



Une idée, une question ?
communication@sba63.fr